

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2696

5 novembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Abelton Invest S.A. | 129380 | Castelino Investments S.A., SPF | 129397 |
| Actio Conseil S.A. | 129399 | Caulkett (Luxembourg) Sàrl | 129395 |
| Adga Rhea Consultants S.A. | 129403 | CIGOGNE Management S.A. | 129398 |
| Aerium Heidelberg S.à r.l. | 129380 | Coalba S.A. | 129395 |
| Aerium Ubstadt S.à r.l. | 129380 | Construction Métallique du Centre Sàrl | 129398 |
| AIG Europe II Holdings S.à r.l. | 129381 | Constructions Métalliques Guy Gardula S.A. | 129402 |
| AIGGRE Opus Holding Sàrl | 129381 | Credit Suisse BG Investments (Luxem- bourg) S. à r.l. | 129394 |
| Albi s.à r.l. | 129381 | Credit Suisse Capital Partners (Luxem- bourg) S.à r.l. | 129398 |
| Alsego Luxembourg S.A. | 129381 | Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l. | 129402 |
| Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l. | 129379 | Croc'Time S.A. | 129399 |
| Am Stadtpark Holdings S.à r.l. | 129378 | Cube Properties S.à r.l. | 129395 |
| Ango Consulting S.à r.l. | 129381 | D-CK Sàrl | 129399 |
| Aon Re Canada Holdings S.à r.l. | 129379 | Deep Blue Holding S.A. | 129401 |
| Arcapita Industrial Management S.à r.l. | 129379 | Dental Innovations | 129399 |
| Arpi s.à r.l. | 129382 | Dip Finance SPF | 129400 |
| Artemisia Holding S.A. | 129382 | Divona S.A. | 129401 |
| Artemisia Holding S.A. | 129382 | Dolvifra SPF S.A. | 129402 |
| Asty Properties | 129382 | Ebrand Services SA | 129407 |
| Atlantique Automatismes Incendie | 129382 | Embima Participations SA | 129407 |
| Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. | 129379 | Epicare S.A. | 129407 |
| Aztek S.A. | 129380 | ERES Participations S.à r.l. | 129408 |
| B2B Group S.A. | 129394 | Erste International S.A. | 129402 |
| Beim Coiffeur Sàrl | 129383 | Esseventuno S.A. | 129408 |
| Belalux S.à r.l. | 129394 | Expo 2001 S.A. | 129407 |
| Blue Sky Management S.à r.l. | 129394 | GKS Invest Co. S.à r.l. | 129383 |
| Boulder Licensing S.à r.l. | 129396 | Greenview S.à r.l. | 129408 |
| BRC Luxembourg | 129394 | Inter Ikea Finance S.A. | 129362 |
| Callas Dudelage S.A. | 129395 | Société d'Investissements Cime S.A. | 129362 |
| Capital Access S.à r.l. | 129396 | UVA Overseas I S.A. | 129362 |
| Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A. | 129396 | Vida Capital S.à r.l. | 129378 |
| Cargoliner S.A. | 129395 | | |
| Cashtech S.A. | 129398 | | |

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

Les administrateurs de la société Inter IKEA Finance S.A. ont changé leurs adresses et dorénavant leurs domicile respectif est mentionné comme suit:

Jean-Louis OUELLETTE: 8, rue Guillaume de Beaumont, 78250 Hardricourt, France

Ole Damgaard NIELSEN: Avenue des Sansonnets 85, 1410 Waterloo, Belgique

Carlo JANSEN: Achterenbergstraat 45, 3070 Kortenberg, Belgique

Ces nouvelles adresses ont été enregistrées et déposées au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg conformément à l'article 11 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 septembre 2011.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2011132494/18.

(110152714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Société d'Investissements Cime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2011 à 16.00 heures

Transformation du mandat du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A., demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, en mandat de Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2011132517/17.

(110152635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

UVA Overseas I S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.366.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, the fourth day of August, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of UVA Overseas Ltd. I, an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 258982.

There appeared:

1. AGRÍCOLA ALMEIDA LTDA, a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, city of Itapetininga, State of São Paulo, 18209-600 Brazil, registered with the Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica under the number 51.482.461/001-89,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. AGRO INDUSTRIAL VISTA ALEGRE LTDA, a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, city of Itapetininga, State of São Paulo, 18209-600 Brazil, registered with the Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica under the number 44.836.856/0001-77,

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

A copy of the powers of attorney of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the Shareholders are the owners of all the 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each in the share capital of the Company;

(2) that the Shareholders, by special resolutions dated 29 July 2011 (the Cayman Special Resolutions), resolved that the proposal by the Company to seek continuance in Luxembourg be and is hereby approved;

(3) that the board of directors of the Company, by resolutions dated 29 July 2011 (the Cayman Board Resolutions), resolved *inter alia*, that the Company shall migrate from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg;

(4) that it results from a balance sheet of the Company as at 29 July 2011 and prior to the migration that the net assets of the Company amount to USD 100;

Copies of (a) the Cayman Special Resolutions referred to under item (2) above, (b) the Cayman Board Resolutions referred to under item (3) above and (c) the balance sheet referred to under item (4) above, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(5) that the Shareholders intend to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. waiver of the convening notices;

2. confirmation of Mr João Carlos Dos Reis and Mr Antonio Afonso Archilla Filho (the Cayman Directors) as directors of the Company with effect upon the continuance of the Company in Luxembourg;

3. transfer of (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from Cayman Islands to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;

4. operation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "UVA Overseas I S.A.";

5. increase of the share capital of the Company by an amount of USD 49,900 (forty-nine thousand nine hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) by way of creation and issue of 49,900 (forty-nine thousand nine hundred) ordinary shares (the New Shares), having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each;

6. subscription to and payment in cash of the New Shares by the Shareholders, by means of a contribution in cash of USD 49,900 (forty-nine thousand nine hundred United States Dollars);

7. discontinuation of the memorandum of association as in place prior to the migration and full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a public limited liability company (*société anonyme*);

8. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities, and of the share capital of the Company;

9. confirmation of the Cayman Directors and appointment of new directors of the Company;

10. appointment of MAS Luxembourg S.à r.l. as statutory auditor (*commissaire aux comptes*) of the Company; and

11. miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously pass the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Shareholders, considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance, resolve to waive the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to, with effect from the execution of the present deed, confirm, as per the Cayman Board Resolutions, the appointment of Mr João Carlos Dos Reis and Mr Antonio Afonso Archilla Filho (the Cayman Directors) as directors of the Company with effect upon the continuance of the Company in Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to, with effect from the execution of the present deed, confirm, as per the Cayman Board Resolutions, the transfer of (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the Cayman Islands to 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with continuity of the legal personality of the Company and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

Fourth resolution

The Meeting resolves that, as per the Cayman Board Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) under the name of "UVA Overseas I S.A."

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 49,900 (forty-nine thousand nine hundred United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 100 (one hundred United States Dollars), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) by way of creation and issue of 49,900 (forty-nine thousand nine hundred) ordinary shares, having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the New Shares), and the Meeting hereby issues such New Shares.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the 49,900 (forty-nine thousand nine hundred) New Shares:

Subscription - Payment

Agrícola Almeida Ltda, hereafter represented as stated above, declares (i) to subscribe to 2,495 (two thousand four hundred and ninety-five) newly issued ordinary shares of the Company, having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 2,495 (two thousand four hundred and ninety-five United States Dollars).

Agro Industrial Vista Alegre Ltda, hereafter represented as stated above, declares (i) to subscribe to 47,405 (forty-seven thousand four hundred and five) newly issued ordinary shares of the Company, having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 47,405 (forty-seven thousand four hundred and five United States Dollars).

The aggregate amount of USD 49,900 (forty-nine thousand nine hundred United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the bank confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting notes that as a consequence, the current share capital of the Company is fixed at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, which are owned as follows:

- Agrícola Almeida Ltda, prenamed, owns 2,500 (two thousand five hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each; and
- Agro Industrial Vista Alegre Ltda, prenamed, owns 47,500 (forty-seven thousand five hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm, with effect from the execution of the present deed, the discontinuity of the memorandum of association of the Company applicable prior to the migration and full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a public limited liability company (société anonyme) so that they read as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "UVA Overseas I S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 11 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday in September of each year at 17.00 CET. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any A director and any B director acting jointly may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting if the permanent chairman shall not chair the shareholders' meeting. If the chairman of the Board is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board.

Art. 12. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

Where the Company is managed by a Board, each director shall be assigned either an A or a B signatory power.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the other members of the Board or the General Meeting (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors or shareholders present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented with at least one A director and one B director attending. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented with at least one A director and one B director voting in favour of the motion.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or the Sole Director (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 16. Delegation of powers. The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any A director together with any B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. Statutory Auditor(s) (commissaire) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 April of each year and ends on 31 March of the following year.

Art. 22. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 24. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Eighth resolution

The Meeting confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 29 July 2011.

The Meeting further confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and continues to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control to the Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholders finally confirm that, as per the above-mentioned balance sheet of the Company:

1. the net assets of the Company prior to increase in the share capital amount to USD 100 (one hundred United States Dollars); and

2. the share capital of the Company after the capital increase amounts to USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) represented by 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each, which are owned as follows:

Agrícola Almeida Ltda, prenamed, owns 2,500 (two thousand five hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each; and

Agro Industrial Vista Alegre Ltda, prenamed, owns 47,500 (forty-seven thousand five hundred) shares having a nominal par value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Ninth resolution

The Meeting resolves to confirm and, to the extent necessary, to appoint, as per the Cayman Board Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the following persons as directors (administrateurs) of the Company until the annual general shareholders' meeting of the year 2016:

- Mr João Carlos Dos Reis, born on 17 March 1950 in the city of São José do Rio Preto, State of São Paulo, Brazil, professionally residing at Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, city of Itapetininga, State of São Paulo, 18209-600 Brazil, as A director; and

- Mr Antonio Afonso Archilla Filho, born on 11 January 1960 in the city of São José do Rio Preto, State of São Paulo, Brazil, professionally residing at Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, city of Itapetininga, State of São Paulo, 18209-600 Brazil, as A director.

The Meeting resolves to appoint, with effect from the execution of the present deed, the following persons as directors (administrateurs) of the Company until the annual general shareholders' meeting of the year 2016:

- Mr Christophe Gammal, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, professionally residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B director; and

129370

- Mrs Kristel Segers, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, professionally residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as B director.

Tenth resolution

The Meeting resolves to appoint, with effect from the execution of the present deed, MAS Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91999, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, until the annual general shareholders' meeting of the year 2016.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 March 2012.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois d'août, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de UVA Overseas Ltd. I, une société exemptée constituée avec une responsabilité limitée selon la loi des Iles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 258982.

Ont comparu:

1. AGRÍCOLA ALMEIDA LTDA, une société constituée sous la loi du Brésil, ayant son siège social au Rodovia Aristides da Costa Boarros s/n, ville de Itapetininga, Etat de São Paulo, 18209-600 Brésil, enregistrée auprès du Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica sous le numéro 51.482.461/001-89,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé; et

2. AGRO INDUSTRIAL VISTA ALEGRA LTDA, une société constituée sous la loi du Brésil, ayant son siège social au Rodovia Aristides da Costa Boarros s/n, ville de Itapetininga, Etat de São Paulo, 18209-600 Brésil, enregistrée auprès du Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica sous le numéro 44.836.856/001-77,

ici représentée par Lynn Elvinger, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé; et

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont appelées collectivement les Associés.

Une copie des procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et par le notaire instrumentaire, resteront attachées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(1) que les Associés sont les propriétaires de la totalité des 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune dans le capital social de la Société;

(2) que les Associés, par résolutions spéciales datées du 29 juillet 2011 (les Résolutions Spéciales des Iles Cayman), ont décidé que la proposition de la Société de poursuivre son existence au Luxembourg est approuvée;

(3) que le conseil d'administration de la Société, par résolutions datées du 29 juillet 2011 (collectivement, les Résolutions Cayman), a résolu inter alia, que la Société migrera des Iles Cayman vers le Grand-Duché du Luxembourg;

(4) qu'il résulte d'états financiers de la Société au 29 juillet 2011 et avant la migration que les actifs nets de la Société s'élevaient à un montant de 100 USD.

Copies (a) des Résolutions Spéciales des Iles Cayman mentionnées sous le point (2) ci-dessus, (b) des Résolutions Cayman mentionnées sous le point (3) ci-dessus et (c) de l'état financier mentionné sous le point (4) ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement;

(5) que les Associés ont l'intention de voter (ou, le cas échéant, confirmer) les résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Confirmation des mandats de M. João Carlos Dos Reis et M. Antonio Afonso Archilla Filho (les Administrateurs des Iles Cayman) comme administrateurs de la Société avec effet au moment de la continuation de la Société au Luxembourg;
3. transfert (i) du siège social de la Société et (ii) du lieu d'administration centrale, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société des Iles Cayman au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société;
4. opération de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "UVA Overseas I S.A.";
5. augmentation du capital social de la Société d'un montant de 49.900 USD (quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à le porter de son montant actuel de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars de Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 49.900 (quarante-neuf mille neuf cents) actions ordinaires (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;
6. souscription et paiement en espèce des Nouvelles Actions par les Actionnaires, au moyen d'un apport en espèce de 49.900 USD (quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique);
7. discontinuité des statuts actuels (memorandum of association) tels qu'existants avant la migration et refonte totale des statuts de la Société pour les besoins de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à la société anonyme;
8. confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs, et du capital social de la Société;
9. confirmation des Administrateurs des Iles Cayman et nomination de nouveaux administrateurs de la Société pour un mandat à durée déterminé;
10. nomination de MAS Luxembourg S.à r.l. comme commissaire de la Société; et
11. divers.

Ces faits étant exposés et reconnus comme justes par les Associés, les Associés déclarent unanimement prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, les Actionnaires, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance, décident de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet à la signature du présent acte, de confirmer, en accord avec les termes des Résolutions Cayman, la nomination de M. João Carlos Dos Reis et M. Antonio Afonso Archilla Filho (les Administrateurs des Iles Cayman) de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet à la continuation de la Société au Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, avec effet à l'exécution du présent acte, de confirmer, en accord avec les Résolutions Cayman, le transfert du (i) du siège social de la Société et (ii) du lieu d'administration central, le siège de l'administration centrale et le siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société des Iles Cayman au 174 route de Longwy à L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec continuité de la personnalité légale de la Société et, ayant comme résultat, que la nationalité de la Société est modifiée pour devenir une société luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, en accord avec les Résolutions Cayman, avec effet à la signature du présent acte que la Société opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "UVA Overseas I S.A."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 49.900 USD (quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à le porter de son montant actuel de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars de Etats-Unis d'Amérique) par la création et

l'émission de 49.900 (quarante-neuf mille neuf cents) actions ordinaires (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et l'Assemblée émet ces Nouvelles Actions.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter et enregistrent la souscription et la libération totale des 49.900 (quarante-neuf mille neuf cents) Nouvelles Actions.

Souscription - Payement

Agrícola Almeida Ltda, ici représentée comme spécifié ci-dessus, déclare (i) souscrire à 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale du 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) de les libérer par un apport en espèce constitué du payement d'un montant total de 2.495 USD (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Agro Industrial Vista Alegre Ltda, ici représentée comme spécifié ci-dessus, déclare (i) souscrire à 47.405 (quarante-sept mille quatre cent sept) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale du 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) de les libérer par un apport en espèce constitué du payement d'un montant total de 47.405 USD (quarante-sept mille quatre cent sept) dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Le montant total de 49.900 USD (quarante-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque confirmant la disponibilité du montant de la souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire prend expressément acte de la disponibilité des fonds.

L'Assemblée note en conséquence que le capital social actuel de la Société est fixé à 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, détenues comme suit:

- Agrícola Almeida Ltda, sus-mentionné détient 2.500 (deux mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune; et
- Agro Industrial Vista Alegre Ltda, sus-mentionné, détient 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer, avec effet à la signature du présent acte, la discontinuité des statuts (memorandum of association) de la Société applicables avant la migration et refonte totale des statuts de la Société afin de les rendre compatibles avec les lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à la société anonyme:

" **Art. 1^{er} . Forme et Nom.** Il existe une société anonyme prenant la dénomination de "UVA Overseas I S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le Conseil) ou, en cas d'administrateur unique (l'Administrateur Unique), par décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société constituée au Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 11 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi de septembre de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par un administrateur A et un administrateur B conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part à toutes les Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale si le président permanent ne préside pas l'assemblée des actionnaires. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 12. Administration de la Société. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou actionnaires présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration, avec au moins un administrateur A et un administrateur B participant à la réunion. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration, avec au moins un administrateur A et un administrateur B votant en faveur de cette motion.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'Article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de

la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur disposant d'un pouvoir de signature A avec un administrateur disposant d'un pouvoir de signature B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 20. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du commissaire(s), ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Huitième résolution

L'Assemblée confirme la description et la consistance des actifs et passifs de la Société comme il en résulte des états financiers de la Société ci-dessus mentionnée au 29 juillet 2011.

L'Assemblée confirme que la Société, sans limitation ou exception, continue de détenir tous ses actifs et continue d'être obligée par tous ses passifs et engagements nonobstant la migration de son siège social, son lieu de gestion effective et le siège de son administration centrale et son contrôle au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Associés confirment enfin que, d'après l'état financier ci-dessus mentionné:

1. Les actifs nets de la Société s'élèvent, avant l'augmentation du capital social, à un montant de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

2. Le capital social de la Société, après l'augmentation du capital social, est fixé à 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, détenues comme suit:

- Agrícola Almeida Ltda, sus-mentionnée détient 2.500 (deux mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune; et

- Agro Industrial Vista Alegre Ltda, sus-mentionnée, détient 47.500 (quarante-sept mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer et, pour autant que de besoin, nommer, en accord avec les Résolutions Cayman, avec effet à la signature du présent acte, les personnes suivantes comme administrateurs de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- M. João Carlos Dos Reis, né le 17 mars 1950 à São José do Rio Preto, Etat de São Paulo, Brésil, résidant professionnellement au Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, ville d'Itapetininga, Etat de São Paulo, 18209-600 Brésil, comme administrateur A; et

- M. Antonio Afonso Archilla Filho, né le 11 janvier 1960 à São José do Rio Preto, Etat de São Paulo, Brésil, résidant professionnellement au Rodovia Aristides da Costa Barros s/n, ville d'Itapetininga, Etat de São Paulo, 18209-600 Brésil, comme administrateur A.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet à compter de la signature du présent acte, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- M. Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur B; et

- Mme Kristel Segers, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur B.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet à compter de la signature du présent acte, MAS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91999 en tant que commissaire de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et se termine le 31 mars 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elvinger, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2011. Relation: EAC/2011/10847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011128427/885.

(110147591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 Septembre 2010.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011132530/10.

(110153280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.146.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance de la Société qui s'est tenue en date du 7 mars 2011, que Monsieur Brandon Wright, né le 20 août 1984 à Travis County, Texas au États-Unis, demeurant au 2, Rue du Nord, L-2229 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat pour la durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011132520/16.

(110152660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.782.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011132532/10.

(110153254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132533/9.

(110153000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.958.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 Décembre 1965, à Aguas Santas, Maia, Portugal, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;
- Monsieur Carlo Arsi; et
- Monsieur Manuel Ribeiro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132536/20.

(110152900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.079.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Manuel Ribeiro, né le 30 Décembre 1965, à Aguas Santas, Maia, Portugal, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;

- Monsieur Carlo Arsi; et
- Monsieur Manuel Ribeiro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132537/20.

(110152920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABELTON INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011132538/12.

(110153133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Aerium Heidelberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.362.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132543/9.

(110153196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.359.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132544/9.

(110153195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Aztek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.311.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de AZTEK SA tenue le 2 Avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la société ALTER AUDIT SARL, 69 rue de la Semois L-2533 Luxembourg

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la nomination des Administrateurs pour une durée déterminée:

- Monsieur MULLER Philippe, demeurant au 7, Clos de Baine F-54700 Norroy-Les-Ponts-à Mousson, Directeur Général;

- Monsieur RIQUART Olivier, demeurant au 5, rue des Roulettes F-62620 Barlin, Directeur Technique.

Celles-ci prendront cours à partir du 2 Avril 2010 allant jusqu'à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra en 2016.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Bruno ABBATE / Olivier BARRE / Claude BARRE
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011132571/21.

(110152885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011132548/10.

(110153410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 Septembre 2011.

C. GÉNIN.

Référence de publication: 2011132552/10.

(110153443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Albi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.393.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011132553/10.

(110153017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Alsego Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 144.984.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132559/11.

(110153292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Ango Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 134.398.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011132561/10.

(110153515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Arpi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 139.394.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011132562/10.

(110153018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Artemisia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132564/10.

(110153358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Artemisia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132565/10.

(110153359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Asty Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.239.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132566/9.

(110153606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

A.A.I., Atlantique Automatismes Incendie, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.576.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte de la réunion du Comité de Direction tenue le 21 juin 2011 que les résolutions suivantes sont adoptées:

L'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de ATLANTIQUE AUTOMATISME INCENDIE, en abrégé A.A.I., succursale de la société par actions simplifiée ATLANTIQUE AUTOMATISME INCENDIE, en abrégé A.A.I., inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax (France) sous le numéro 387626393 avec siège social à F-40560 Vielle Saint Girons - Quartier Deles.

La succursale aura pour objet au Luxembourg et dans tous pays:

- Toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant à la chaudronnerie;
- Toute opération pouvant contribuer à la réalisation de l'objet social;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations ou entreprises, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé ou brevet concernant ces activités.

L'objet de la société pourra être étendu ou modifié par décision extraordinaire des associés.

Le siège de la succursale sera fixé au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

Seront nommés représentants permanents de la succursale:

- Monsieur Christophe BERLAND, né à Marseille (France) le 17 novembre 1967, demeurant à F-40230 Saint Vincent de Tyrosse, 5, avenue des Hauts de Fontaine, qui représente la succursale vis-à-vis des tiers par sa seule signature,

- Madame Nicole SALICETI, née à Hennebont (France), le 20 août 1957, demeurant à F-40560 Vielle Saint Girons, 308, route de Mongrand,

- Monsieur Philippe KIBLER, né à Saint Etienne (France) le 31 mars 1968, demeurant à F-69360 Ternay, 8, rue de l'ancien Stade,

- Monsieur Norberto RIOS, né à Pontevedra (Espagne) le 7 avril 1962, demeurant à F-59113 Seclin, 161, rue du 8 Mai 1945.

La société-mère est représentée, dirigée et administrée par un président, à savoir:

- Monsieur Christophe BERLAND, né à Marseille (France) le 17 novembre 1967, demeurant à F-40230 Saint Vincent de Tyrosse, 5, avenue des Hauts de Fontaine.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des associés et au Comité de Direction.

Le président peut, sous sa responsabilité consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011132567/43.

(110152894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Beim Coiffeur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 157.772.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132578/9.

(110153604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

GKS Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.401.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

2. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

3. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C.S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GKS Invest Co. S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may further acquire, develop, manage and/or sell directly or indirectly real estate assets in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is jointly managed by two managers or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

10.3. Subject-Matters of Resolutions

(i) The shareholders shall resolve on the subject-matters prescribed by the Law.

(ii) The shareholders shall resolve on whereas the legitimation of the the following subject matters Board to implement such resolutions shall in addition require (1) the approval of the investment committee of ECE Real Estate Partners S.à r.l. and such approval shall be documented in writing and (2) the unanimous decision of all parties to any parallel investment agreement between ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B and ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C and, as the case may be, further parties and such consent shall be documented in writing:

(a) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) acquisition of shopping centres.

(b) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) disposal of shopping centres.

(c) Any decision relating to direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) real estate financings.

(d) Any decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) enlargement of shopping centres, in particular the structural alteration of parts or extensions of a building.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may following conditions: be distributed, at any time, under the

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not taking into account the assets of the Company; and threatened,

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in numbers) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred six thousand four hundred and fifteen (506,415) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand sixty four euro and fifteen eurocents (EUR 5,064.15).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for four hundred fifty six thousand six hundred seventeen (456,617) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand five hundred and sixty six euro and seventeen eurocents (EUR 4,566.17).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two hundred eighty six thousand nine hundred sixty eight (286,968) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand eight hundred and sixty nine euro and sixty eight eurocents (EUR 2,869.68.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a. Richard Neal Basire Goddard, Director, born on December 5, 1959 in Fareham, Great Britain, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - b. Ulrich Binninger, Managing Director, born on August 30, 1966 in Trier, Germany, with professional address at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen; and
 - c. José María Ortiz, Director, born on January 3, 1970, in Madrid, Spain, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L5326 Contern.
2. The registered office of the Company is established at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Contern by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am einunddreißigsten Tag des Monats August im Jahre zweitausendelf.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

2. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

3. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche vom Stellvertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wir oben dargestellt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen.

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft lautet „GKS Invest Co. S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung und/oder der direkte oder indirekte Verkauf von Immobilienvermögen, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), bestehend aus eine Million zwei hundert fünfzig tausend (1.250.000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsenkung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird gemeinschaftlich von zwei oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie einstimmig von den anwesenden und vertretenen Geschäftsführern gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß gleichzusetzten, einberufenen und gehaltenen Versammlung

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten

in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

10.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Die von allen Gesellschaftern unterzeichneten Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Ankündigung, Wahlverfahren Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Hauptversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung Gesellschafter, welche drei Viertel des vertretenen, abgeändert werden. der Mehrheit der Gesellschaftskapitals

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

10.3. Gegenstände von Beschlüssen

(i) Die Gesellschafter sollen über die Gegenstände welche per Gesetz vorgeschrieben sind. abstimmen

(ii) Die Gesellschafter sollen entscheiden, wobei die über die folgenden Legitimation des Gegenstände Rates zur Implementierung solcher Beschlüsse zudem von (1) der Genehmigung des Investment Komitees der ECE Real Estate Partners S.à r.l., und eine solche Genehmigung soll schriftlich festgehalten werden und (2) der einstimmigen Entscheidung aller Parteien einer jeden parallelen Investitionsvereinbarung zwischen dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B und dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C und, gegebenenfalls, weiteren Parteien, und eine solche Zustimmung soll schriftlich festgehalten werden, abhängt:

(a) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich des direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) des Erwerbs von Einkaufszentren.

(b) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Veräußerung von Einkaufszentren.

(c) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Immobilien Finanzierung.

(d) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Erweiterung von Einkaufszentren, dass heißt insbesondere die bauliche Veränderungen durch neue Gebäudeteile und Anbauten, von Einkaufszentren.

Art. 11. Alleingesellschafter.

11.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

11.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingeschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

11.3. Die von dem Alleingeschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 12. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

12.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

12.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

12.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 13. Gewinnausschüttung.

13.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

13.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

13.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch den Rat innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

14.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

14.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

15.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

15.2. Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

15.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

15.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet fünf hundert sechs tausend vierhundertfünfzehn (506,415) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0,01) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünf tausend vierundsechzig Euro und fünfzehn Eurocent (EUR 5.064,15).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet vier hundert sechsundfünfzig tausend sechshundertsiebzehn (456.617) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0,01) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von vier tausend fünfhundertsechundsechzig Euro und siebzehn Eurocent (EUR 4.566,17).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet zwei hundert sechsundachtzig tausend neunhundertachtundsechzig (286.968) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0,01) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwei tausend achthundertneundsechzig Euro und achtundsechzig Eurocent (EUR 2.869,68).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend euros (EUR 1.000,-) betragen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- a. Richard Neal Basire Goddard, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 5. Dezember 1959 in Fareham, Großbritannien, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
- b. Ulrich Binnerger, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen; und
- c. José Maria Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 3. Januar 1970 in Madrid, Spanien, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Parteien in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Contern aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 6 septembre 2011. Relation: RED/2011/1854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 12. September 2011.

Référence de publication: 2011128790/565.

(110148711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Belalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 156.976.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011132579/9.

(110153605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Blue Sky Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011132581/11.

(110153093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

BRC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 92.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRC Luxembourg
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011132583/11.

(110153009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

B2B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B2B GROUP S.A.

Référence de publication: 2011132585/10.

(110153429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Credit Suisse BG Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.863.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Claude Noesen, né le 19 Octobre 1958, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;
- Monsieur Jerry Smith; et
- Monsieur Claude Noesen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132593/21.

(110152921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Cargoliner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 157.569.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011132586/10.

(110153188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Caulkett (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.174.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 02/08/2007

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAULKETT (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011132587/11.

(110152898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Coalba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.630.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011132590/10.

(110152968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Cube Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.604.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132602/9.

(110153119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Callas Dudelange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132605/10.

(110153460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Capital Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Etangs.
R.C.S. Luxembourg B 147.226.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26. Septembre 2011.
Référence de publication: 2011132606/10.
(110153506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011132607/13.

(110153532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-7241 Walferdange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.844.

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société «FUHRLÄNDER AG», constituée sous la forme d'une «Aktien Gesellschaft» de droit allemand, établie et ayant son siège social à D-56479 Liebenscheid, 11, Graf-Zeppelin Straße, immatriculée auprès du «Amtsgericht Montabaur» (Allemagne), sous le numéro d'immatriculation HRB-6561 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par:

1. Monsieur Thomas GALLER, né le 20 juin 1954, demeurant à D-95326 Kulmbach (Allemagne), Am Anger 5, agissant en sa qualité d'administrateur (Vorstandmitglied) de la prédite société;

ET

2. Monsieur Dieter LAHR, né le 29 juin 1965, demeurant à D-56276 Grossmaischeid (Allemagne), Bergstrasse 3, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir (Prokurist) de la prédite société;

eux-mêmes ici représentés par Maître Gilles PLOTTKE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 54, Rue d'Anvers, en vertu d'une procuration authentique en date du 11 août 2011 à lui délivrée.

L'original de cette procuration, après avoir été paraphé «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «BOULDER LICENSING S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, Rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.844, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 14 juin 2008, numéro 1477 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 10 mars 2009, numéro 518;

- Qu'il est rappelé que suite à la démission de tous les membres du conseil de gérance de la Société, à savoir Messieurs Rudolf SCHULZ, Stephen KENYON-SLADE et Bernhard Alois REBEL, la Comparante a fait nommer le 5 août 2011 les personnes suivantes gérants de la Société:

a) Monsieur Volker WEISS, né le 22 février 1956 à Haiger (Allemagne), demeurant à D-35708 Haiger (Allemagne), Im Reiffenberger;

b) Madame Sabrina JUNGHEIM-THOMAS, née le 18 mai 1982 à Siegen (Allemagne), demeurant à D-45141 Essen (Allemagne), Theodor-Pyls-Strasse 39;

c) Monsieur Wolf Henning ZINT, né le 23 août 1967 à Herborn (Allemagne), demeurant à D-57299 Bürbach (Allemagne), Ahornstrasse 11;

- Que la Comparante, en sa qualité d'Associée unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2134 Luxembourg, 58, Rue Charles Martel à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société qui prendra désormais, dans les versions anglaise et française, la teneur suivante:

1. Version anglaise

«The registered office of the Company is established in Bereldange (municipality of Walferdange), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles».

2. Version française

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Bereldange (commune de Walferdange), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PLOTTKE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 septembre 2011. Relation: MER/2011/1763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130740/72.

(110151299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Castelino Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASTELINO INVESTMENTS S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011132609/12.

(110153297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Cashtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.058.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132608/9.

(110153299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 26 mars 2009

Le Conseil a nommé Georges VANDERMARLIERE (résidant professionnellement au 31, rue Jean Wenger Valentin, F-67000 Strasbourg), Administrateur et Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Changement d'adresse de Fernand REINERS

Ancienne adresse: L-2449 Luxembourg, 24bis, boulevard Royal

Nouvelle adresse: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Cigogne Management S.A.

Référence de publication: 2011132612/16.

(110152892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Construction Métallique du Centre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.420.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOREL Jean-Luc

Gérant

Référence de publication: 2011132615/11.

(110153168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Credit Suisse Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.897.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Archbold, né le 14 juillet 1975 à Dublin, Irlande, résidant à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;
- Monsieur Carlo Arsi; et
- Monsieur Robert Archbold.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132594/20.

(110152903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Croc'Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132617/10.

(110153392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

D-CK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 68, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 91.552.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132618/9.

(110153363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Dental Innovations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132621/10.

(110153566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Actio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 60.410.

L'an deux mil onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACTIO CONSEIL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 60.410), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 août 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 513 du 20 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial numéro 67 du 14 janvier 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Maëlle LENAERS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les TROIS MILLE (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux délais légaux de convocation.
2. Transfert du siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg et changement subséquent des articles 4 et 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duché de Luxembourg et de modifier les premiers alinéas des articles quatre et huit des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social peut être changée par décision du conseil d'administration.»

« **Art. 8. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Mamer au siège social de la Société ou tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, tel que désigné dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juillet de chaque année à 11.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LENAERS, S. WOLTER-SCHIERES et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38947. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130724/56.

(110151016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Dip Finance SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 158.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Dip Finance SPF», avec siège social à L-8422 Steinfort, 28 rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 158.767, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 18 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 865 du 2 mai 2011, page 41.518.

II. La partie comparante déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

III. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

IV. La partie soussignée, actionnaire unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de la dite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

V. La partie soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VI. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de la dite société.

VII. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VIII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de l'ancien siège social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- €).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12493. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132622/46.

(110152631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Deep Blue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011132625/13.

(110153426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Divona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.563.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011132628/10.

(110153517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Dolvifra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 73.279.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011132629/11.

(110153198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.098.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Claude Noesen, né le 19 Octobre 1958, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;
- Monsieur Carlo Arsi; et
- Monsieur Claude Noesen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011132596/21.

(110152919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Constructions Métalliques Guy Gardula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 64.894.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011132616/10.

(110152996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Erste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011132635/13.

(110153508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.264.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Anonyme établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, sous la dénomination de «ADGA RHEA CONSULTANTS S.A.», constituée suivant acte reçu par M^e Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Me. André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg et dépositaire des statuts, en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1045 du 19 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2005, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C numéro 702 du 6 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine PERRIER, employée privée, demeurant à Thionville, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo;

L'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Madame la Présidente expose ensuite:

1. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) Euros, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique ou son mandataire ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire de l'actionnaire unique dûment représenté, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- a) Refonte complète des Statuts avec effet rétroactif au 1 janvier 2011;
- b) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la refonte complète des Statuts de la Société avec effet rétroactif au 1 janvier 2011, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite.

La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présents Statuts. La Société prend la dénomination de "ADGA RHEA CONSULTANTS S.A."

Art. 2. Siège Social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'actionnaire unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères spécialisées dans les domaines informatiques (hard & software) ainsi que dans les domaines des nouvelles technologies et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille. La Société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises

ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet, selon les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital Social.

Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) Euros divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Forme des Actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

La Société pourra racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera dans les conditions et limites prévues par la Loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 7. Administrateur Unique / Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration, le cas échéant, élit un président parmi ses membres par majorité simple. Les administrateurs peuvent également désigner, par majorité simple, un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs par lettre, télex, telefax ou tous autres moyens de communications autorisés, au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de télécommunication similaire autorisé. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de télécommunications autorisés, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut organiser des réunions par téléphone et/ou vidéo-conférence à condition que les administrateurs puissent s'entendre et se parler et à condition également que la majorité des administrateurs soient

présents ou représentés. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. En tous les cas, la réunion du Conseil d'administration est considérée comme étant tenue au siège social de la Société. Après une réunion par téléphone et/ou par vidéo-conférence, le Secrétaire rédigera le procès-verbal de cette réunion et le distribuera pour approbation et signature des Administrateurs qui ont assisté à cette réunion. Ce procès-verbal constituera une preuve prima facie des procédures et du contenu de ladite réunion. Il sera distribué par le Président à tous les Administrateurs après l'approbation précitée.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs sera valablement considérée comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'administration valablement convoquée et organisée. Une telle décision pourra être consignée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux sera signé par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 9. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoir de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

Art. 12. Représentation de la Société.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué désigné par le conseil d'administration ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration ou par l'administrateur-délégué de la Société et ce, dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 13. Commissaire-aux-Comptes.

La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

Chapitre IV.- Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'actionnaire unique/de l'assemblée générale.

L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent. Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 17. Procédure, Vote.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la Loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par l'administrateur unique ou le cas échéant, par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

Chapitre V.- Année sociale, Comptes annuels, Répartition des profits

Art. 18. Année Sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réaffirmer la nomination de Monsieur Donald VENKATAPEN, Maître en Droit, né le 26/03/1975 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle au 10A, Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg comme administrateur unique avec effet au 1 janvier 2011 et dont le mandat arrivera à échéance en 2015.

En tant qu'administrateur unique, M. Venkatapen engagera la Société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire.

Signé: S. Perrier, S. Dupont, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2011. LAC/2011/41167. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130727/224.

(110151003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Expo 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 82.291.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011132640/10.

(110152995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Ebrand Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 135.335.

Extrait du PV de la réunion du conseil d'administration au 10 juillet 2011

Première Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer:

Xavier Buck né le 21 juillet 1970 à Luxembourg (LU) et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange; et

Lutz Berneke né le 24/12/1962 à Bochum (DE) et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange, administrateurs délégués de eBrand Services SA pour la durée de leur mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 appelée à statuer sur les comptes de 2013.

Référence de publication: 2011132642/15.

(110152504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Embima Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 153.694.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132644/9.

(110153603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Epicare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.422.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le dix août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société CADIRA S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 18, rue de la Vallée, ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange, (France) agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme EPICARE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 98.422, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 226 du 25 février 2004.

Que le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,- €) représenté par SEPT CENTS (700) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, le 18 août 2011. Relation: EAC/2011/11251. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011132646/39.

(110152845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

ERES Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.511.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011132647/10.

(110152895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132648/11.

(110153118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132681/9.

(110153154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.
